

# Un Genevois à la cour de Russie

Autor(en): **Bonnet, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **35 (1927)**

Heft 10

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-27833>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## UN GENEVOIS A LA COUR DE RUSSIE

Qui est le Genevois mentionné par le marquis de Custine dans la onzième lettre de son livre « La Russie en 1839 » ?

---

Le marquis de Custine s'est fait un devoir de ne pas révéler, dans ses lettres écrites de Russie, les noms des personnes qu'il y rencontra, exception faite des membres de la famille impériale et des grands dignitaires de la couronne. Et c'est ainsi que nous avons ignoré<sup>1</sup> jusqu'à ce jour le nom d'un jeune genevois auquel le voyageur français accorde une page ou deux de son livre. Evidemment, la conduite singulière de ce personnage a suscité à un très haut degré l'intérêt de l'observateur attentif qu'était le marquis de Custine et il est possible qu'il éveille encore le nôtre.

Voici le passage en question :

« Un Genevois, jeune homme instruit et spirituel, avait été présenté le soir même, en uniforme de garde national, habit qui d'ordinaire n'est pas agréable aux yeux de l'Empereur ; néanmoins, ce jeune suisse paraissait parfaitement à son aise ; soit suffisance naturelle, soit aisance républicaine, soit enfin simplicité du cœur, il semblait ne songer

<sup>1</sup> Il se trouve dans la Bibliothèque universelle de Genève, t. 52 (1844) un compte rendu du livre de Custine, mais comme ce n'est qu'un extrait du *Quarterly Review*, rien n'y est dit au sujet de ce Genevois. Par contre, l'article abonde en saillies violentes contre le marquis, auquel les gens du « juste milieu » de l'époque ne pardonnaient guère ses attaques contre le gouvernement représentatif, p. ex. : « Le gouvernement représentatif est une trêve signée entre la démocratie et la monarchie, sous les auspices de deux tyrans fort bas : La peur et l'intérêt ; et prolongée par l'orgueil de l'esprit qui se complaît dans la loquacité et par la vanité populaire qui se paie de mots. Enfin, c'est l'aristocratie de la parole substituée à celle de la naissance, car c'est le gouvernement des avocats... »

ni aux personnes qui l'entouraient, ni à l'effet qu'il pouvait produire sur elles. J'enviais sa parfaite sécurité que j'étais loin de partager. Nos manières, quoique fort différentes, eurent le même succès ; l'Empereur nous traita également bien l'un et l'autre...

. . . . .  
» Je vous ai dit que le Genevois, loin de partager ma modestie surannée, n'était rien moins qu'inquiet. Il est jeune et il a l'esprit de son temps : c'est tout simple ; aussi admirais-je avec une sorte d'envie son air d'assurance chaque fois que l'Empereur lui parlait.

L'affabilité de Sa Majesté fut bientôt mise par le jeune suisse à une épreuve plus décisive. Au moment de passer dans la salle du festin, le républicain se dirigeant vers la droite selon les instructions<sup>1</sup> qu'il avait reçues, remarqua tout d'abord une petite table ronde et s'y assit intrépidement, tout seul de sa personne, car cette table était vide. Un moment après, la foule des convives étant placée, l'Empereur, suivi de quelques officiers de son étroite intimité, vient s'asseoir à la même table ronde, en face du bienheureux garde national de Genève. Je dois vous dire que l'Impératrice n'était pas à cette petite table. Le voyageur reste à sa place avec l'imperturbable sécurité que j'avais déjà tant admirée en lui, et qui dans cette circonstance devenait une grâce d'Etat.

<sup>1</sup> Pendant le bal, un maître des cérémonies avait indiqué à ceux des étrangers qui paraissaient pour la première fois à cette cour, la place qui leur était réservée à la table du souper. « Quand vous verrez le bal interrompu, nous avait-il dit à chacun, vous suivrez la foule jusque dans la galerie ; là vous trouverez une grande table servie, et alors vous vous dirigerez vers la droite, où vous vous assierez aux premières places que vous verrez libres. »

Il n'y avait qu'une seule et même table de mille couverts pour le corps diplomatique, les étrangers et toutes les personnes de la cour. Mais en entrant dans la salle, se trouvait à droite et en avant une petite table ronde à huit places.

» Une place manquait, car l'Empereur ne s'était pas attendu à ce neuvième convive. Mais, avec une politesse dont l'élégance parfaite équivaut à la délicatesse d'un bon cœur, il ordonna tout bas à un homme de service d'apporter une chaise et un couvert de plus ; ce qui fut exécuté sans bruit et sans trouble.

» Placé à l'une des extrémités de la grande table, je me trouvais très près de celle de l'Empereur, dont le mouvement ne put m'échapper, ni par conséquent échapper à celui qui en était l'objet. Mais ce bienheureux jeune homme, loin de se troubler en s'apercevant qu'il s'était placé là contre l'intention du maître, soutint imperturbablement la conversation du souper avec ses deux plus proches voisins. Je me disais, il a peut-être du tact, il ne veut pas faire événement et sans doute il n'attend que le moment où se lèvera l'Empereur pour aller à lui et pour lui adresser un mot d'explication. Point du tout !... A peine le souper fini, mon homme, loin de s'excuser, semble trouver tout naturel l'honneur qu'il vient de recevoir. Le soir en rentrant chez lui il aura tout bonnement écrit dans son journal « Soupé avec l'Empereur. »

L'explication de la conduite intrépide mais un peu bizarre du jeune homme en question, qualifiée par le marquis soit de suffisance naturelle, soit d'aisance républicaine, soit enfin de simplicité de cœur, pourrait être remplacée, selon l'avis de l'auteur de cette notice, par une autre, plus plausible.

Lisez, s. v. p., le « Journal de H.-F. Amiel » (Genève, 1887, vol. I, p. 204), et vous y trouverez un passage qui projette quelque lumière sur la question. En niant que l'instinct démocratique développe beaucoup l'esprit, puisqu'il fait croire à l'égalité des mérites en vertu de la similitude des prétentions, le penseur genevois s'appuie sur Pascal

qui a dit que plus on est développé, plus on trouve de différences entre les hommes (en note le texte de Pascal : « A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux. Les gens du commun ne trouvent pas de différence entre les hommes »).

Ignorant peut-être, comme c'est le cas quand on est jeune, l'importance du principe de l'autorité sur lequel repose tout gouvernement, qu'il soit républicain ou monarchique, notre jeune Genevois ne voyait, semble-t-il, en Nicolas I de Russie, qu'un syndic de Meyrin ou de Jussy, revêtu d'un uniforme chamarré de décorations.

Mais quel était-il donc, ce jeune homme dont la désinvolture provoqua l'attention du voyageur distingué ? Une identification de ce genre, si on tient compte des 88 années écoulées depuis le séjour de Custine en Russie, présente quelques difficultés et beaucoup d'aléas. Et c'est pourquoi le titre de cette notice porte un point d'interrogation, qui, en premier lieu, s'adresse au lecteur bénévole.

Voici la méthode d'identification qu'on a suivie. Sachant qu'il s'agit d'un fonctionnaire du consulat général suisse à Saint-Pétersbourg, on a compulsé les annuaires fédéraux de l'époque, puis les folios des recès des diètes fédérales, sans y trouver autre chose que le nom du consul général, M. Bohnenblust. Toutefois, l'examen des registres des passeports, délivrés par les autorités du canton et de la République de Genève, a été plus fructueux.

Le 6 nov. 1838, Jacques-Adrien Naville, âgé de 22 ans (« barbe naissante »), sous-lieutenant d'infanterie, reçoit un passeport pour la Russie. Nous savons qu'Adrien Naville-Rigaud est mort en 1880, conseiller d'Etat de son canton. Sa nécrologie, publiée dans le *Journal de Genève*, ne peut guère servir à la définition de son caractère, étant rédigée au diapason usuel des nécrologies : *de mortuis nil nisi bene*.

Cependant « l'uniforme de garde national », mentionné par Custine, pourrait être identique avec l'uniforme de sous-lieutenant d'infanterie suisse.

Le 13 mars 1839 on délivre un passeport pour la Russie à Jules Naville, cousin germain d'Adrien, sur l'autorisation du bureau militaire. Age : 22. Barbe : naissante. Jules Naville est mort en 1878. Il avait la réputation d'un agronome distingué.

Parmi les voyageurs genevois qui se rendirent à cette époque en Russie se trouve enfin Gustave Revilliod (passeport du 8 avril 1839). Lui aussi avait 22 ans. J'ignore s'il était investi du grade de lieutenant dans l'armée suisse. Une circonstance cependant fait entrevoir la possibilité que lui et le Genevois de Custine ne font qu'un.

Le *exegi monumentum*, que le célèbre collectionneur d'objets d'art a fait inscrire sur la façade du Musée Ariana et qui démontre clairement qu'il « ne trouvait pas de différence entre les hommes » en se plaçant au niveau d'Horace, en est peut-être la preuve.

S. BONNET.

P.-S. — Ce n'est pas uniquement la curiosité qui a inspiré les lignes qu'on vient de lire ; on voulait aussi rappeler un fait intéressant, curieux et amusant que les journaux genevois de l'époque voulurent sans doute ignorer par opportunisme. Il n'en est pas résulté grand mal. Toutefois il vaut la peine de se souvenir à cette occasion d'un mot de Thiers : L'Etat peut être ébranlé par ce que dit la presse, il peut périr par ce qu'elle ne dit pas.

---